

MAIRIE DE THERVAY
39290 THERVAY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2024-03-09

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars à 20 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Stéphane ECARNOT, Maire.

PRESENTS : BERTOLI Régis, CHAMPONNOIS Alain, CHERREY-GUELAUD Corinne, DEPRAZ Paul, ECARNOT Stéphane, GELEY Jean-Luc, MAHAMDI Maryline PHILIPPON Franck.

ABSENT(S) EXCUSE(S) : CRETIN Christian

Secrétaire de séance : GELEY Jean-Luc.

Convocation du 13/03/2024 (affichée le 13/03/2024).

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS COMMUNALES POUR 2024

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Association Sportive de Moissey : 30 € par licencié soit 120 €
- l'Association de Gymnastique de Pesmes : 30 € par licencié soit 90 €

Subventions votée à l'unanimité

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024

Dans le même temps, le conseil municipal a décidé de ne pas donner de suite favorable aux demandes de subventions déposées par :

- ✓ Ecole de musique associative Jura Nord
- ✓ Serre vivante

Pour copie conforme,

Le Maire,
Stéphane ECARNOT

